

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/11/2021

Présents : Jacques ANDURAND – Jean-François AYROLES – Robert BALBARIE -Hervé LEONARD – Magalie LOBGEAIS – Damien POUAJDE – Pierre PRADILLON – Marianne SABIDO – Didier THAMIE – Marion VAUR – Christian VERGNE

Absents : Jessica DAVID – Martine MERLIN

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Le Maire ouvre la séance à 18 H 45

Il propose de modifier l'ordre du jour de la séance afin de permettre à deux membres de la CEM de présenter au conseil municipal le projet de maraîchage et de vergers sur le territoire de la commune. Ce concept consisterait en la production maraîchère et fruitière notamment pour les enfants fréquentant la cantine scolaire. Ce projet pourrait également permettre la valorisation agricole du foncier communal.

Après cette présentation s'ensuit un débat intéressant entre les membres de la CEM et le conseil municipal. Il ressort de ce débat qu'un tel projet est intéressant notamment au regard de la nécessaire prise en considération du changement climatique et de l'obligation pour les collectivités locales d'inclure au moins 20 % de produits bio dans les cantines scolaires.

Le Maire tient à préciser et ceci est corroboré par les membres du conseil municipal que la zone du Trieu, propriété communale, n'est pas adaptée à un tel projet à la fois pour des raisons climatiques et de la pauvreté des sols. Dès lors si un tel projet devait voir le jour il conviendrait de rechercher d'autres terrains. Le Maire indique également que la filière bio s'organise sur le territoire du grand Figeac. Il se pose également la question de la rentabilité économique d'un tel projet si celui-ci ne devait répondre qu'aux besoins de la cantine scolaire.

Pour approfondir ce débat et alimenter la réflexion du conseil municipal les membres de la CEM se sont engagés à faire parvenir au Maire plusieurs exemples de ce type de projet dans différentes régions de notre pays.

Le Maire propose de reprendre l'ordre du jour du conseil municipal.

Il est proposé d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 06/09/2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1) Election d'un nouveau maire adjoint

Le maire rappelle que la réglementation autorise la mairie d'Aynac à avoir quatre adjoints. Suite au décès de notre regrettée Marie-Hélène LEYDET un poste d'adjoint s'est donc libéré. Pour la bonne marche de notre collectivité, le maire propose d'élire un nouvel adjoint. Après avoir réfléchi il propose la candidature de Mr Christian VERGNE auquel il souhaiterait confier la gestion de tous les bâtiments publics Conformément à la réglementation il doit être procédé à un vote à bulletin secret et le maire demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. Le dépouillement du scrutin à bulletin secret accorde 11 voix à Mr Christian VERGNE. Ce dernier est donc immédiatement installé comme 4^e adjoint de la collectivité.

2) Délivrance d'une prime pour l'accession à la propriété

Le maire présente un courrier du 08/11/2021 de MR et MME MIQUEL LACAYROUZE Nicolas qui sollicitent une subvention attribuée aux nouveaux propriétaires de la commune.

Ils ont fait l'objet d'une délivrance d'un permis de construire en date du... 12/09/2019 sur les parcelles F734 et 1113 rue du Vieux Foirail à Aynac. Par ailleurs nous avons reçu à la mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 08/10/2021.

La demande des pétitionnaires fait référence à la délibération du 13/06/2017 instituant l'intervention financière de la commune dans le cadre de la politique municipale visant à dynamiser l'habitat dans la commune.

Cette demande est donc conforme à l'axe 1-C de cette délibération fixant une aide financière de 1 500 euros pour toute acquisition ou construction sur le territoire de la commune par des propriétaires occupants. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition et autorise le Maire à verser aux requérants la subvention correspondante et à signer tout document relatif à cette opération.

3) Mise à jour de la voirie communale

A la demande du Maire ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

4) Désignation d'un Correspondant Défense

Le Maire rappelle que la circulaire du 26/10/2001 fait état de l'obligation pour les communes de désigner lors d'un conseil municipal un élu qui prendra la fonction de Correspondant et Défense et fera le lien à Armées-Nation. La mission du correspondant défense s'organise autour de 3 axes :

- La politique défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine.

Le maire propose de retenir la candidature de Mr Robert BALBARIE.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

5) Délibération relative au projet d'extension d'un élevage de porcs sur la commune de Mayrinhac Lentour.

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension d'un élevage de porcs présenté par le GAEC de GONTAL situé à Mayrinhac Lentour.

Au delà de l'arrêté préfectoral du 29/10/2021 qui porte ouverture de la consultation du public il est également demandé aux communes concernées par le projet et notamment celles incluses dans le périmètre d'épandage de se prononcer. C'est le cas de la commune d'Aynac.

Le Maire tient à rappeler que chacun des conseillers municipaux a été destinataire de l'ensemble des pièces de cet épais dossier. Après un débat au sein du conseil municipal sur ce dossier le Maire propose un vote à bulletin secret.

Il est proposé aux conseillers municipaux de répondre à la question suivante : « êtes vous favorable au projet d'extension d'un élevage de porc présenté par le GAEC de Gontal à Mayrinhac Lentour , »

Le résultat du vote à bulletin secret :

6 NON 2 OUI 3 Blancs

Donc à la majorité des suffrages le conseil municipal d'Aynac se déclare défavorable à ce projet et autorise le Maire à informer toutes les autorités compétentes.

6) Délibération relative à la modification de l'attribution de compensation au profit du Grand Figeac

Dans le cadre de la clause de revoyure de la compétence voirie et éclairage public le Maire avait souhaité diminuer pour la période 2021/2023 le montant dédié aux investissements au regard des investissements très importants déjà réalisés durant les années précédentes. Par délibération du mardi 28/09/2021 le conseil communautaire du Grand Figeac :

- approuve la modification de l'attribution de compensation de la commune d'Aynac à partir de 2021, dans le cadre de la clause de revoyure éclairage public.
- accepte le montant de l'attribution de compensation de la commune d'Aynac pour 2021, pour un montant de 51 181 euros.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

7) Budget : décision modificative

Le Maire présente la DM Suivante :

Crédits à ouvrir : -chapitre 11/60623 Alimentation = 6218

Chapitre 14/739211 Attribution de compensation= 1312

Crédits à réduire : - chapitre 12/6411 Personnel titulaire = 6730

Chapitre 022/022 dépenses imprévues = 800

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

8) Adhésion au service de remplacement et mission temporaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot

Le Maire présente au Conseil municipal la convention « remplacement et mission temporaire de CDG 46 » qui est dorénavant élargie à la filière technique ainsi qu'aux ATSEM. Il est proposé d'adhérer à cette convention. Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité accepte cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention avec le CDG 46.

9) Révision des loyers des logements communaux au 01/01/2022

La Maire expose que conformément à la réglementation, les loyers des logements communaux peuvent être indexés au 01/01/2022.

Selon les valeurs publiées par l'INSEE au 3^e trimestre 2021, l'indexation des loyers ne peut pas dépasser plus 0.83 %.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité valide cette indexation. Les loyers des logements communaux à compter du 01/01/22 s'établiront ainsi :

Logement école maternelle : 479,91 euros

Logement école primaire T 2 : 262,51 euros

Logement école primaire T2 bis : 270.08 euros

Logement 1 Maison MAGOT : 356,41 euros

Logement 2 Maison MAGOT : 384,49 euros

Logement 3 Maison MAGOT : 473,03 euros.

10) Délibération pour la fourniture et pose de caniveaux rue du pont Carral

Le Maire présente au conseil municipal un devis de la société STAP pour la mise en place d'un caniveau grille devant le portail de la maison de M. Cadars. Ces travaux sont rendus indispensables au regard des épisodes pluvieux intenses. Le montant du devis s'élève à 2641 euros HT. Le conseil municipal valide à l'unanimité ces travaux.

11) Délibération relative à la réfection de l'éclairage du boulo-drome

Le Maire présente au Conseil municipal deux devis de la société Gabrielle concernant la rénovation intégrale de l'éclairage du boulo-drome. L'installation actuelle est obsolète.

- 1) remplacement uniquement des câbles aérien et des ampoules au cout de 6535€ HT.
- 2) 2) Remplacement total des mats, enfouissement des câbles, remplacement des 8 projecteurs avec ampoules LED au cout de 10357,80€ HT.

Le conseil municipal valide la variante numéro 2 qui propose l'enfouissement des réseaux, Au prix de 10357,80 euros HT.

12) Informations et questions diverses

Le Maire informe que les assises du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural se déroulent le jeudi 2 décembre à l'espace Georges FRESCALINE d'Aynac. Les élus intéressés peuvent y participer.

Repas 3^e âge : au regard de la situation sanitaire du COVID 19 et de l'explosion du nombre de cas dans le département du LOT le Maire met au débat le report du repas du 3^e âge. Il se dégage un consensus et à regret pour annuler ce repas pour la 2^e année consécutive. Comme l'année dernière il sera offert à chacun et chacune des Aynacois éligibles un coffret cadeau.

Réception des travaux opération cœur de village. Le Maire informe les conseillers municipaux que la pré-réception des travaux est prévue le 30/11/21. Cette réunion est très importante car elle acte la conformité des travaux réalisés et permet au Grand Figeac et à la commune d'émettre des réserves. La réception définitive quant à elle est prévue pour le 13/12/2021.

L'ensemble des conseillers municipaux des communes de : ALBIAC AYNAC et RUEYRES sont invités à une réunion de présentation du PADD du PLUI du Grand Figeac. Cette réunion est prévue le lundi 20/12/2021 à 17 H salle Georges FRESCALINE à Aynac. Le maire insiste pour que chacun des conseillers municipaux participent à cette réunion car nous rentrons maintenant dans une phase très active de la construction du PLUI.

Il est urgent d'organiser la plantation du sapin de Noël sur le parvis de la mairie comme il est de tradition.

La séance est levée à 21h .